



Réunion de la commission Entreprises et stratégies de marché
du 16 mai 2012

SYNTHÈSE

La Commission "Entreprises et stratégies de marché" s'est réunie le mercredi 16 mai sous la présidence de Lionel Fontagné. Le service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a présenté une nouvelle enquête « **enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret** ». Puis la réunion a été principalement consacrée à l'état d'avancement du **programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** (dit programme Resane).

La réunion débute par la présentation de l'**enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret**, par le service statistique du MEDDTL. Cette enquête répond à une demande de la part de différents utilisateurs qui vise principalement à compléter le dispositif d'enquêtes sur les prix du transport de fret et d'entreposage pour permettre de produire un indice de prix de l'ensemble du transport de fret et de comparer les évolutions des prix suivant les différents modes de transport

La réunion se poursuit par l'état d'avancement du **programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** (dit programme Resane) de l'Insee. Le dispositif ÉSANE (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises) qui en résulte est relativement innovant puisqu'il s'appuie simultanément sur des données administratives et sur des enquêtes statistiques¹ qu'il cherche à réconcilier au niveau des réponses individuelles :

- La première phase du programme, désormais achevée, visait à réduire la charge de réponse des entreprises et les coûts d'exploitation pour l'administration tout en améliorant les données annuelles produites tant en terme de délais que de qualité. *La commission a demandé de raccourcir les délais de diffusion des statistiques structurelles ainsi que l'harmonisation des informations issues des deux types d'enquêtes.*
- La deuxième phase du programme Resane conduira à tenir compte de la **structuration en groupe** de sociétés pour former des « entreprises », par le « **profilage** » des groupes, conformément d'une part aux recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » et d'autre part aux dispositions de la LME.

Philippe Brion intervient sur la **publication des résultats ÉSANE 2010** présentes sur le site Internet de l'Insee depuis une semaine. Ces résultats 2010 portent sur un champ élargi par rapport à celui de 2009 pour y inclure désormais les auto-entrepreneurs et les sociétés holding. Des « fiches sectorielles » et des données relatives aux « branches » seront publiées par la suite (dans le courant de l'été). Toutes ces statistiques sont élaborées à partir d'entreprises identifiées aux « unités légales » c'est à dire à des entités définies sur le seul plan juridique.

Comme le souligne Lionel Fontagné, l'élément le plus important dans cette diffusion d'informations est de préciser la définition de l'objet étudié. L'objectif ultime de Ésane à l'issue de la 2^{ème} phase sera de fournir ces résultats en « entreprise », l'entreprise étant définie désormais au sens de la LME comme un acteur

¹ les « enquêtes sectorielles annuelles » en dehors de l'industrie manufacturière et « l'enquête annuelle de production » pour l'industrie manufacturière

économique et non plus une structure juridique. L'objectif à terme est donc bien de remplacer l'ensemble des produits de diffusion tels qu'ils viennent d'être mis sur le site Insee.fr par les mêmes produits calculés à partir de ces nouvelles entreprises,

Jean-Marc Béguin précise que depuis la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'économie (LME) et son décret d'application (n°1354) du 18 décembre, qui définit les catégories d'entreprises, le même mot (« entreprises ») définit des entités différentes ; il est donc difficile de savoir, si le contexte ne le précise pas, si on parle d'entreprises au sens des unités légales ou au sens des acteurs économiques.

Concernant le **profilage des groupes**, Vincent Hecquet rappelle qu'il s'agit d'identifier des ensembles de sociétés, contrôlés par une tête de groupe et pertinents d'un point de vue économique. Le profilage suppose également d'identifier au sein de ces groupes les unités et les modalités les plus efficaces pour la collecte de l'information statistique. La stratégie de profilage repose sur le traitement différencié de trois cibles de groupes. La première cible correspond à une petite centaine de grands groupes qui feront l'objet d'un profilage en face à face et d'un suivi annuel. Les premiers résultats du profilage ont été publiés dans l'Insee Première (n°1399, mars 2012) (diffusé dans le dossier de la réunion).

Puis Pierre Teillet intervient sur les réflexions européennes autour du profilage, au sein d'un Essnet (*un Essnet constitue un groupe de travail entre instituts statistiques européens autour d'une mission confiée par Eurostat*). Cet Essnet est coordonné par l'Insee et regroupe sept pays : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Italie, France, Finlande, Suisse (associée en tant que membre de l'Association européenne de libre-échange). L'objectif final réside dans la définition d'une méthode européenne validée par les tests et dans la proposition aux autorités européennes d'une méthode applicable aux 500 plus grands groupes européens (dont environ 80 groupes pour la France).

La réunion se poursuit par l'exposé de Louis de Gimel sur l'avancement des travaux dans le cadre de **l'enquête européenne « chaînes d'activités mondiales »**. L'enquête reposera sur une analyse par grande fonction et par zone des questions relatives aux externalisations et aux délocalisations sur la période 2009-2011, en s'efforçant de recenser les emplois supprimés sur le territoire national. Il s'agira également d'étudier l'organisation des activités des entreprises ayant eu recours à leurs propres filiales, aux filiales de leur groupe ou à la sous-traitance, en France et dans différentes zones du monde, avec une appréciation qualitative de l'évolution par fonction.

Enfin, Jean-Marc Béguin expose quelques points d'actualité, dont le projet important dit « Anse » (Armoire numérique sécurisée pour les entreprises), issu des Assises de la simplification administrative. Ce projet consiste en la mutualisation de la collecte d'informations administratives réalisée par des administrations fiscales et sociales. L'Insee est concerné dans la mesure où l'identification Sirene devrait être reprise dans ce projet de nature interministérielle. Par ailleurs un enjeu résidera dans les liens entre ce projet et la déclaration sociale numérique (DSN) ayant pour objet de numériser et simplifier les déclarations auprès de l'ensemble des organismes sociaux.

La Commission, en conclusion, a recommandé une visibilité plus importante des conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale... ainsi qu'une large information des utilisateurs, sur la qualité des données issues de É sane et sur ces nouveaux concepts.

Le président de la commission a prononcé **un avis favorable d'opportunité** aux six projets d'enquêtes présentés.